Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CEE) Nº 1192/69 DU CONSEIL

du 26 juin 1969

relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer

(JO L 156 du 28.6.1969, p. 8)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2016/2337 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016	L 354	20	23.12.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/1969/1192/2013-07-01/fra